



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC8-8-07

OBJET : CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES  
COURS D'EAU DU BASSIN DE LA BARGUELONNE -  
RENOUVELLEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN) Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
-------------------	---	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2026CC8-8-07

**OBJET : CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU  
DU BASSIN DE LA BARGUELONNE - RENOUVELLEMENT**

Le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou gère les cours d'eau présents sur le bassin versant de la Barguelonne via un programme pluri-annuel de gestion.

La partie aval du bassin versant concerne le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives et depuis 2005, l'équipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire (VEC) est chargée via une convention avec le syndicat de réaliser les travaux de gestion de la ripisylve (retraits d'embâcles, abattage d'arbres morts, plantations et petits aménagements). Cette convention est arrivée à terme.

Il convient donc de renouveler cette convention entre les deux structures afin de pouvoir intervenir sur ces cours d'eau le plus rapidement possible.

L'intervention de l'équipe sera facturée au syndicat 750 € / jour, pour une équipe composée de 3 agents et équipée d'un tracteur avec treuil et tronçonneuses. Si l'équipe intervient pour des plantations ou aménagements le coût journalier sera de 500 € / jour.

La durée de cette convention est de 4 ans, renouvelable.

Le Président propose donc de l'autoriser ou son représentant à signer cette convention avec le Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et toutes pièces y afférentes.

La commission environnement présidée par Pascal BENOIT s'est réunie le 19 février 2026 et a donné un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention avec le Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance  
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 MARS 2026**

## AR Préfecture

### CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA BARGUELONNE - RENOUELEMENT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026CC8\_8\_07-DE

Numéro d'acte : 2026CC8\_8\_07

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8-8-07 Convention travaux de gestion des cours d'eau bassin Barguelonne Renouveaulement.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2026CC8-8-07 Convention SMBBL CC2R V1.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:45:28

**Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:46:00**